
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE LUNDI 10 FÉVRIER 2025

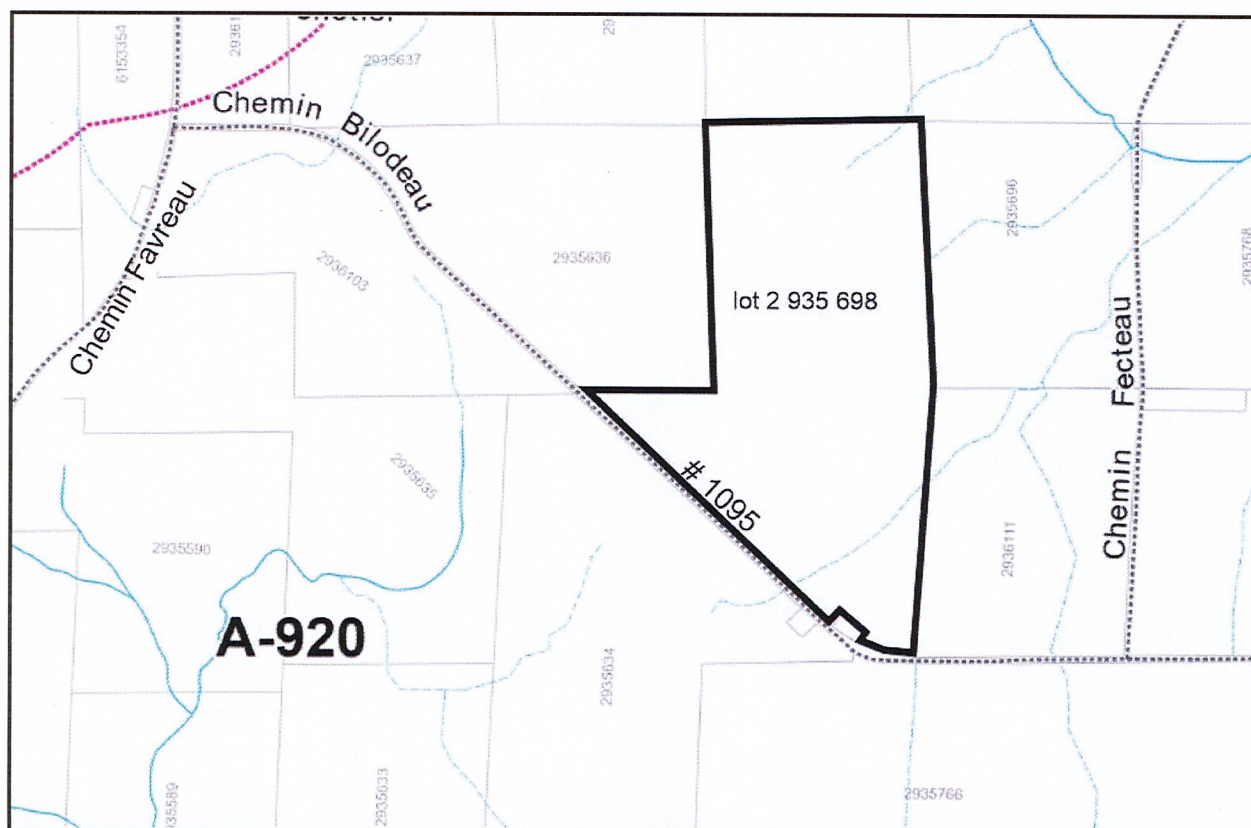
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UNE DEMANDE VISANT À AUTORISER LES ACTIVITÉS D'ÉLIMINATION, DE RECYCLAGE ET DE RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LA PROPRIÉTÉ DU 1095, CHEMIN BILODEAU SITUÉE DANS LA ZONE A-920 (LOT 2 935 698), AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT

1. Adoption d'un premier projet de résolution

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 13 janvier 2025, le conseil a adopté un premier projet de résolution autorisant une demande visant à permettre les activités d'élimination, de recyclage et de récupération des matières résiduelles sur la propriété du 1095, chemin Bilodeau située dans la zone A-920 (voir plan ci-joint). Cette demande est soumise dans le cadre d'un projet agrandissement, à même la propriété actuelle, du lieu d'enfouissement technique déjà en exploitation sur l'emplacement concerné.

La demande, soumise dans le cadre du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) nécessite l'autorisation du conseil municipal puisque, selon la réglementation en vigueur, l'usage est dérogatoire protégé par droits acquis, ce qui limite ses possibilités d'agrandissement.

La résolution par laquelle le conseil autorise la demande est soumise à la consultation publique et est également susceptible d'approbation référendaire conformément aux dispositions prévues à cet effet à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

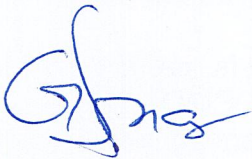


CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 15 janvier 2025 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 15 janvier 2025.

Donné à Coaticook, ce 15 janvier 2025.

La greffière,



Geneviève Dupras

2. Assemblée publique de consultation

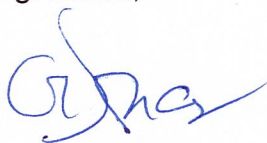
Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi, 10 février 2025 à 19 h 15 à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 150, rue Child à Coaticook**. Au cours de l'assemblée publique, on expliquera la demande et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

3. Consultation du premier projet de résolution

Le premier projet de résolution autorisant la demande est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, situé au 150, rue Child, à Coaticook durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro (819) 849-2721 pour toute question ou information supplémentaire sur la demande.

DONNÉ à Coaticook ce 15^e jour du mois de janvier 2025.

La greffière,



Geneviève Dupras